

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 4 juillet 2023, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 22 juin 2023, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 15 représentants 15 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 24 représentants 39 voix

Délibération n° BS-2023/13

Objet : Massification de la gestion plus durable de l'éclairage nocturne auprès de tous types d'acteurs

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	BREYTON Stéphanie
	CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	DELPHIN Maurice
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	ESCARON Dominique
	GUSMEROLI Stéphane
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MOREL Véronique
GUIGUE Gilbert	
WOLFF Corine	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	DELCAMBRE Philippe
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
BONNARDON Pierre	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
HABFAST Claus	ENGRAND Christophe
	MACHON Martine
	PICHON-MARTIN Bertrand

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie à DOLGOPYATOFF	MICHALLET Bernard à MOREL Véronique
BURLET Céline	
SANDRAZ Eric à WOLFF Corine	MONIN Michelle à BREYTON Stéphanie
VIAL Cédric à GUIGUE Gilbert	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
GERIN Anne à PICHON-MARTIN Bertrand	LAVAL Sylvain à GUSMEROLI Stéphane
	PICARD Christian à CLOUZEAU Dominique
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BAABAA Jimmy à ESCARON Dominique	

Votants (en voix) : 39
 Exprimés (en voix): 39
 Pour : 39
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Massification de la gestion plus durable de l'éclairage nocturne auprès de tous types d'acteurs

CONTEXTE

Le Parc a lancé, mi-2019, un projet de coopération avec deux autres Parcs, le Pilat et le Massif des Bauges : « Un éclairage public raisonné pour des Parcs étoilés ». L'objectif de ce projet, entre autres, est de sensibiliser et accompagner les communes à une gestion durable de leur éclairage public, à la rénovation, l'extinction, aux enjeux liés à la biodiversité et à la pollution lumineuse. De nombreuses actions ont été mises en place mais doivent être amplifiées.

Le contexte national et international pousse de plus en plus les communes à se questionner sur les pratiques en matière d'éclairage nocturne. Sur le territoire du Parc, on est passé, entre 2020 et fin 2022, de 50% de communes pratiquant l'extinction nocturne à 70% ! Cet effort va certainement s'amplifier, mais les communes doivent être accompagnées pour faire les bons choix techniques, qui ne se limitent généralement pas à la simple extinction. D'autre part, il est important de sensibiliser les autres acteurs privés : entreprises, commerçants, habitants et public scolaire.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Sur l'année 2023, il est proposé de massifier la sensibilisation à la thématique ciel étoilé / pollution lumineuse auprès de différents publics, dont des publics auxquels on s'est très peu adressé jusqu'à maintenant :

- Financement d'actions de sensibilisation grand public et scolaires (organisation du Mois de la Nuit 2023)
- Organisation d'un programme de sensibilisation impliquant les accompagnateurs et animateurs et les centres de vacances
- Maintien de l'action de sensibilisation auprès des élus
- Programme de sensibilisation éclairage et acteurs privés

Plan de financement prévisionnel maîtrise d'ouvrage PNRC				
Dépenses		Recettes		
Animations culturelles grand public, programme de sensibilisation ciel étoilé auprès de différents acteurs : animateurs, élus, acteurs privés	15 000 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes	12 500 €	80%
		CD73	2 500 €	20%
TOTAL	15 000 €	TOTAL	15 000 €	100%

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver le projet et son plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires,**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.**

Ainsi fait et délibéré le 4 juillet 2023,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **05 JUL. 2023**

